



Paris, le 8 octobre 2007

***Solidaires, Unitaires
Démocratiques***

Monsieur Pierre MONGIN
Président Directeur Général de la RATP
54, quai de la Rapée
75012 PARIS

Objet : **Préavis de grève**

Monsieur le Président Directeur Général,

Le gouvernement, par la voix de son premier ministre et de son ministre du travail, a annoncé qu'il entendait réformer notre régime spécial de retraite, en se fixant l'échéance de la fin de l'année. Information que vous avez relayée dans une Info Flash en date du 3 octobre 2007.

Le règlement des retraite des agents de la Régie Autonome des Transports Parisiens, comme le statut du personnel, a été institué par l'article 31 de la Loi n° 48-506 du 21 mars 1948, relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, qui en a confié toute responsabilité au conseil d'administration.

Il ressort de ces textes fondateurs que le régime de retraite des agents statutaires de la RATP fait partie intégrante des engagements contractuels définis à l'embauche, entre d'une part le personnel et d'autre part son Président Directeur Général, seul compétent pour recruter le personnel **dans le cadre du statut et du règlement des retraites**.

Vous comprendrez, Monsieur le Président Directeur Général, que nous vous demandions d'apporter toutes les garanties nécessaires à votre personnel statutaire, quant aux engagements que l'entreprise a pris envers eux en terme de retraite.

A ce titre, vous ne manquerez pas de réaffirmer la juste compensation à l'engagement de votre personnel au service du public au travers du régime spécial de retraite, qui fait partie intégrante du contrat social que les agents ont souscrit avec l'Entreprise, sur un sujet de sa seule compétence :

« Les spécificités qu'il comporte résultent de la compensation des contraintes propres à vos métiers, et sont la contrepartie de votre engagement au service des voyageurs. » (*)

Et de leur apporter ainsi, Toutes les garanties quant au maintien en l'état de leur régime de retraite, comme l'avait fait avant vous votre prédécesseur.

Dans l'attente de votre réponse, et malgré notre sens du service public et l'intérêt des voyageurs, de leurs familles et de l'ensemble des franciliens qui ont besoin du service de qualité que savent leur apporter les agents de la RATP, nous nous voyons contraints, Mr le Président Directeur Général, de déposer **un préavis de grève illimité, couvrant l'ensemble du personnel de la RATP, qui débutera le Jeudi 18 octobre 2007 à 04h00 :**

POUR LE MAINTIEN EN L'ETAT DE NOTRE REGIME DE RETRAITE

En espérant que vous aurez à cœur d'apporter toutes les garanties nécessaires à lever les inquiétudes des salariés placés sous votre responsabilité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP

(*) Extrait du courrier du 23 Mai 2003 adressé à Tous les agents de la RATP, par l'ex PDG Anne Marie IDRAC

SYNDICAT SUD/RATP - 3, rue Rampon 75011 PARIS
Tél : 01 58 76 56 24 - 01 58 76 56 25 - Fax : 01 58 76 56 28
